



temps de déplacement pendant le WE

Par **YvesTlse**, le **31/08/2019** à **16:31**

J'ai une question concernant le temps de déplacement pendant le week-end : je suis basé à Toulouse, j'ai régulièrement des missions lointaines (USA, Asie...) et pour optimiser le nombre de jours sur place, mon employeur, Dassault Systèmes insiste pour que je me déplace pendant le week-end.

Cependant, il m'annonce aussi que ce temps de déplacement ne donne lieu à aucune compensation (journée de récupération, par exemple...).

La convention collective dont je dépends est celle de la métallurgie.

Est-ce normal ? Et même légal ? Dois-je sacrifier régulièrement une bonne partie de mes WEs sans aucune compensation ?

Merci,
Yves

Par **morobar**, le **01/09/2019** à **07:31**

Bjr,

En général les cadres de ce niveau sont contractualisés au forfait.

En ce qui me concerne, je ne poserai pas le problème en ces termes.

Je regarderai ce que prend en charge l'entreprise comme plafonds de remboursement pour aligner mon comportement sur le sien.